

Rapport annuel 2024

I. ORGANISATIONS MEMBRES

L'Union suisse des professions libérales (USPL), organisation faîtière regroupant 18 associations professionnelles, a défendu les intérêts de quelque 120'000 membres durant l'année sous revue. Les associations membres de l'USPL sont les suivantes:

- Fédération des médecins suisses (FMH), membre depuis 1990
- Fédération Suisse des Avocats (FSA), membre depuis 1990
- Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA), membre depuis 1990
- Fédération des Entreprises Romandes Genève (FER Genève), membre depuis 1990
- Association des Banques Privées Suisses (ABPS), membre depuis 1990
- Société suisse d'odontostomatologie (SSO), membre depuis 1990
- ChiroSuisse, Association Suisse des Chiropraticiens (ASC), membre depuis 1997
- Fédération Suisse des Notaires (FSN), membre depuis 1998
- Fédération Suisse des Psychologues (FSP), membre depuis 1998
- Association Suisse des Psychothérapeutes (ASP), membre depuis 2002
- Association Suisse des Gérants de Fortune (ASG), membre depuis 2006
- Fédération suisse des Ostéopathes (FSO), membre depuis 2013
- Physioswiss, membre depuis 2021
- Swiss Engineering, membre observateur depuis 2018
- L'Association suisse des techniciens en radiologie médicale (ASTRM), membre observateur depuis 2019
- Conférence des associations professionnelles suisses de logopédistes (C/APSL), membre observateur depuis 2020

Laufbahnswiss est membre de l'USPL depuis 1^{er} janvier 2024

L'Association suisse de conservation et restauration (SCR) est membre de l'USPL depuis le 1^{er} avril 2024

II. ORGANES

Comité directeur

Lors de l'Assemblée générale du 3 septembre 2024, les délégués ont élu au Comité directeur:

- **Martina Bürgi**, représentante de l'Association suisse des techniciens en radiologie médicale (ASTRM), qui succède à Katarina Dobrowolska
- **Christiane Stieglitz**, directrice de l'Association suisse des Psychothérapeutes (ASP), qui succède à Marianne Roth
- **Peter Moser**, membre du Comité central de Swiss Engineering, qui succède à Gregor Hubbuch
- **Meret Haudenschild**, co-présidente de l'Association suisse de conservation et restauration (SCR)
- **Reinhard Schmid**, délégué de Laufbahnswiss

Composition du Comité Directeur depuis le 3 septembre 2024:

- Pirmin Bischof, Conseiller aux États, avocat et notaire, président;
- Claudia Schwalfenberg, cheffe du secteur politique de la SIA, vice-présidente;
- Urs Stoffel, membre du Comité central de la FMH, vice-président;
- Franz Stämpfli, membre du Comité directeur de la FSN, membre du Comité directeur;
- Sabine Schläppi, directrice de ChiroSuisse, membre du Comité directeur;

- Patrick Dorner, directeur de l'ASG, membre du Comité directeur;
- Simon Gassmann, secrétaire général de la SSO, membre du Comité directeur;
- Jan Langlo, directeur de l'ABPS, membre du Comité directeur;
- René Rall, secrétaire général de la FSA, membre du Comité directeur;
- Christiane Stieglitz, directrice de l'ASP, membre du Comité directeur;
- Stéphanie Ruegger, représentante de la FER-Genève, membre du Comité directeur;
- Julien Perriard, membre du Comité directeur de la FSP, membre du Comité directeur;
- Sébastien Byrde, président de la FSO, membre du Comité directeur;
- Osman Besic, directeur de PhysioSwiss, membre du Comité directeur;
- Meret Haudenschild, co-présidente de la SCR, membre du Comité directeur;
- Reinhard Schmid, délégué de Laufbahnswiss, membre du Comité directeur;
- Joëlle Pitteloud, représentante de la C/APSL, membre invitée;
- Peter Moser, membre du Comité directeur de Swiss Engineering, membre invité;
- Martina Bürgi, représentante de l'ASTRM, membre invitée

Le Comité directeur de l'USPL a siégé quatre fois au total sous la présidence de M. Pirmin Bischof. Les séances ont été essentiellement consacrées au thème prioritaire 2024 de l'USPL: la pénurie de main-d'œuvre dans les professions libérales.

Assemblée générale

L'Assemblée générale de l'USPL s'est tenue le 3 septembre 2024 à l'Hôtel Bellevue Palace à Berne. Après la partie statutaire, Boris Zürcher, chef de la Direction du travail au SECO, a fait un exposé intitulé «Changement démographique et pénurie de personnel dans les professions libérales».

Secrétariat

Le secrétariat a préparé les séances du Comité directeur. Il s'est également employé à organiser l'Assemblée générale.

III ACTIVITES

Thème prioritaire 2024/2025: la pénurie de main-d'œuvre dans les professions libérales

- **Séance du Comité directeur du 22 février 2024.** Michael Siegenthaler, Chef de secteur marché suisse du travail, KOF Swiss Economic Institute Zurich, a fait un exposé intitulé «La pénurie de main-d'œuvre qualifiée en Suisse: ampleur, causes et mesures possibles». Il a notamment présenté les résultats d'une enquête basée sur la méthode dite de la durée de vacance des annonces d'emploi publiées en ligne. L'étude montre que pendant la période 2011-2023 la pénurie de personnel s'est fortement accrue dans les professions libérales.
- **Séance du Comité directeur du 12 novembre 2024:** En vue de la 6ème journée des professions libérales qui se tiendra à l'automne 2025, Michael Sigenthaler, KOF Swiss Economic Institute, et Lukas Mergele BSS Volkswirtschaftliche Beratung ont présenté l'offre «Pénurie de personnel dans les professions libérales». Cette étude doit permettre de mesurer la pénurie de personnel dans les professions libérales et d'en cerner les causes.
- **Séance du Comité directeur du 17 décembre 2024.** Le Comité directeur a décidé de donner le mandat à l'Institut de recherche BSS Volkswirtschaftliche Beratung de Bâle pour la réalisation de l'étude sur la pénurie de main-d'œuvre dans les professions libérales.

Rencontre avec la Conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider, cheffe du Département fédéral de l'Intérieur (DFI)

Le 4 juin 2024, des membres du groupe de travail «Politique de la santé» ont rencontré la Conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider. L'échange a notamment porté sur les charges administratives qui pèsent sur l'exercice d'une profession libérale dans le domaine de la santé.

Interpellation Pirmin Bischof 24.3726 «Système de santé. Lutte contre la charge administrative».

Le 14 juin 2024, le président de l'USPL a déposé aux Conseil des États, l'interpellation 24.3726 «Système de santé. Lutte contre la charge administrative» qui porte sur les coûts administratifs induits par la mise en œuvre de l'article 58a de la LAMal et qui adresse au Conseil fédéral les quatre questions suivantes:

- Le Conseil fédéral est-il conscient que le projet de développement de la qualité alourdit encore la charge administrative dans le système de santé, au détriment du temps passé avec les patients?
- Quelles mesures prévoit-il de prendre pour que le travail supplémentaire qui en découle puisse être financé?
- Est-il conscient qu'aucune convention n'a été signée à ce jour avec un assureur et un fournisseur de prestations dans le domaine des prestations ambulatoires fournies en cabinet?
- À quel horizon prévoit-il d'évaluer l'art. 58 LAMal?

Charges administratives dans les professions libérales

Le 29 septembre 2023, les Chambres fédérales ont adopté la loi fédérale sur l'allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises (LACRE). En vertu de cette nouvelle base légale, le Conseil fédéral doit désigner chaque année trois à cinq domaines parmi les propositions des départements fédéraux, des cantons et des associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national. Le 19 décembre 2024, l'USPL a fait parvenir au SECO ses propositions d'allègement administratif qui reposent pour une large partie sur Etude BASS «Charges administratives dans les professions libérales».

Motion 23.4347 «Orientation professionnelle, universitaire et de carrière. Garantir l'équivalence des prestataires publics et privés».

Dans le courant de l'année 2024, l'USPL a adressé aux membres du Parlement une prise de position en soutien à la motion de Commission 23.4347 «Orientation professionnel, universitaire de carrière. Garantir l'équivalence des prestataires publics et privés». Il importe de rappeler que le marché de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC) en Suisse se compose de prestataires privés et publics. La motion vise à garantir une concurrence équitable entre les services privés et publics d'orientation professionnelle et universitaire pour les jeunes et les adultes. Pour y parvenir, l'article 49 de la loi sur la formation professionnelle doit être complété de manière à ce que l'OPUC continue d'être explicitement proposée par des prestataires privés et publics.

2 septembre 2025